

213C1504
FR0000054314-DIV32

4 octobre 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

LACIE S.A.
(Euronext Paris)

Le 3 octobre 2013, les sociétés Seagate Technology plc et LACIE ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LACIE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 3 octobre 2013 par les sociétés Seagate Technology plc et LACIE.